



VILLE D'ESCAUDAIN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du MARDI 3 AVRIL 2018 à 18 H 15

(Convocation en date du 28 Mars 2018)

Présidence : M. SALIGOT Bruno, Maire
Mme MARCUZZI Jeannette pour la question 03/03/2018

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22 (de la question 01/03/2018 à la question 02/03/2018)
23 (question 03/04/2018 et de la question 08/03/2018 à la question 19/03/2018)
24 (de la question 04/03/2018 à la question 07/03/2018)

Nombre de votants : 28 dont 6 pouvoirs (de la question 01/03/2018 à la question 02/03/2018)
26 dont 3 pouvoirs (question 03/03/2018)
28 dont 4 pouvoirs (de la question 04/03/2018 à la question 07/03/2018)
28 dont 5 pouvoirs (de la question 08/03/2018 à la question 19/03/2018)

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, WERY Jean-Charles, TRIOUX Annick, MOREAU Pascale (de la question 03/03/2018 à la question 19/03/2018), BREEM Hervé, DHENAIN Laëtitia (de la question 01/03/2018 à la question 07/03/2018), DRELON André, PARYS Jeanne-Aimée, SION Michel, BENDJEFFEL Ahmed, PLAYE Maryse (de la question 03/03/2018 à la question 19/03/2018) LOUGHANI Abdelaziz, STIEVENARD Karine, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, BOURRE Martine, JANICKI Céline, CAULIEZ Claude, DESRAY Corinne, GUIOT Christelle, LAAMIMAT Rarib, ABDELKADER Michaël, PUPILLI Pascal.

Membres excusés : Mme MERCIER Catherine.

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. BENAMARA Ali donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno, Mme MOREAU Pascale donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette (de la question 01/03/2018 à la question 02/03/2018) ; Mme DHENAIN Laëtitia donne pouvoir à Mme JANICKI Céline (de la question 08/03/2018 à la question 19/03/2018) ; M. VANDENNIEUWEMBROUCK Jean-Paul donne pouvoir à Mme PARYS Jeanne-Aimée ; Mme PLAYE Maryse donne pouvoir à Mme TRIOUX Annick (de la question 01/03/2018 à la question 02/03/2018) ; M. ABDELOUAHED Olivier donne pouvoir à Mme SCHUTT Sylvie ; Mme AIT MOUHA Fatima donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine.

Membres absents :

Secrétaire de séance : M. WERY Jean-Charles.

Délibération n° 01/03/2018 – Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 Février 2018

Le Conseil Municipal décide d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 Février 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 02/03/2018 – Compte de gestion 2017 - Approbation

Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte de gestion du Comptable Public pour l'exercice 2017 visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 03/03/2018 – Compte Administratif 2017 - Approbation

Le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte administratif 2017 retraçant la gestion de Monsieur SALIGOT Bruno, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lequel compte peut se résumer ainsi :

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|----------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|
| | Dépenses ou déficits (1) | Recettes ou excédents (1) | Dépenses ou déficits (1) | Recettes ou excédents (1) | Dépenses ou déficits (1) | Recettes ou excédents (1) |
| COMpte ADMINISTRATIF PRINCIPAL | | | | | | |
| Résultats reportés | 27.794,09 | | | 2.722.225,79 | 27.794,09 | 2.722.225,79 |
| Opérations de l'exercice | 1.443.402,21 | 1.285.125,28 | 6.904.344,45 | 8.142.023,63 | 8.347.746,66 | 9.427.148,91 |
| TOTAUX | 1.471.196,30 | 1.285.125,28 | 6.904.344,45 | 10.864.249,42 | 8.375.540,75 | 12.149.374,70 |
| Résultats de clôture | 186.071,02 | | | 3.959.904,97 | 186.071,02 | 3.959.904,97 |
| Restes à réaliser | 1.210.387,00 | 48.642,00 | | | 1.210.387,00 | 48.642,00 |
| TOTAUX CUMULES..... | 1.396.458,02 | 48.642,00 | | 3.959.904,97 | 1.396.458,02 | 4.008.546,97 |
| RESULTATS DEFINITIFS..... | 1.347.816,02 | | | 3.959.904,97 | | 2.612.088,95 |

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 04/03/2018 – Bilan des opérations immobilières réalisées par la Commune en 2017

Le Conseil Municipal décide d'approuver le bilan de la politique foncière menée par la Commune au cours de l'exercice 2017, il prend note que ce bilan est annexé au compte administratif 2017 et précise que les acquisitions n'ont pas toutes été formalisées en 2017.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°05/03/2018 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

| POUR MEMOIRE | |
|--|----------------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) | 2.722.225,79 € |
| Virement à la section d'investissement | 2.395.803,00 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | |
| EXCEDENT | 1.237.679,18 € |
| DEFICIT | |

| | |
|--|----------------------------------|
| <u>EXCEDENT AU 31/12/2017</u> | 3.959.904,97 € |
| Affectation obligatoire * à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter * à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) | 1.347.816,02 € |
| Solde disponible affecté comme suit : * affectation en réserves (compte 1068) * affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) | 2.612.088,95 € 2.612.088,95 € |

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°06/03/2018 – Budget Primitif 2018 - Approbation

Le Conseil Municipal décide d'approuver le Budget Primitif 2018 qui intègre les résultats de l'exercice 2017 selon les équilibres suivants :

| SECTIONS BUDGETAIRES | | DEPENSES | RECETTES |
|--|--|----------------------|----------------------|
| I N V E S T I S S E M E N T | CREDITS VOTES AU TITRE DU BP 2018 | 3.087.880,00 | 4.435.696,02 |
| | RESTES A REALISER 2017 | 1.210.387,00 | 48.642,00 |
| | 001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE | 186.071,02 | |
| | TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT | 4.484.338,02 | 4.484.338,02 |
| F O N C T I O N N E M E N T | CREDITS VOTES AU TITRE DU BP 2018 | 10.502.224,95 | 7.890.136,00 |
| | RESTES A REALISER 2017 | | |
| | 002 RESULTAT REPORTE | | 2.612.088,95 |
| | TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT | 10.502.224,95 | 10.502.224,95 |
| TOTAL DU BUDGET | | 14.986.562,97 | 14.986.562,97 |

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°07/03/2018 – Vote des taux 2018 des trois taxes locales

Le Conseil Municipal décide de fixer le taux des trois taxes comme suit afin d'équilibrer le budget primitif 2018 (produit attendu : 1.987.035 €) :

- Taxe d'habitation..... 23,29 %
- Foncier bâti..... 22,32 %
- Foncier non bâti..... 69,78 %
-

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°08/03/2018 – Personnel Communal – Modification du tableau des emplois permanents

Le Conseil Municipal décide de créer les postes suivants :

- ✓ à temps complet
 - Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles : 3 postes
 - Adjoint technique principal de 1ère classe : 2 postes
 - Attaché principal
 - Rédacteur principal de 2ème classe
 - Adjoint administratif principal de 1ère classe
- ✓ à temps non complet
 - Adjoint technique principal de 1ère classe : 25 h 00
 - Adjoint technique : 17 h 30

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°09/03/2018 – Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un groupe scolaire sur le site dit « Ferme Cauliez » et sa voie de desserte – Autorisation au Maire de signer

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'attribution des primes prévues au règlement de concours aux trois candidats. Il approuve la procédure de concours lancée pour la maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un groupe scolaire sur le site dit « Ferme Cauliez » et sa voie de desserte. Il approuve le marché négocié faisant suite au concours et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi qu'à intervenir pour son exécution, notamment en ce qui concerne l'affermissement de la tranche conditionnelle. Il précise que les dépenses afférentes seront imputées sur les crédits ouverts à l'article 2031, code fonctionnel 824.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°10/03/2018 – Foncier - Désaffectation et déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées section AL n°s 73 en partie, 290, 291, 292, 294, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 314, 315 et des parcelles à usage de chemins piétonniers et d'accès aux garages

Le Conseil Municipal décide de constater la désaffectation des parcelles cadastrées section AL n°s 73 en partie, 290, 291, 292, 294, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 314, 315 et des parcelles anciennement à usage de chemins piétonniers et d'accès aux garages d'une superficie de 1.250. Il procède au déclassement du domaine public communal de ces terrains et au classement dans le domaine privé communal en vue de leur cession.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°11/03/2018 – Cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section AL N°s 73 en partie, 290, 291, 292, 294, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 314, 315 et des parcelles anciennement à usage de chemins piétonniers et d'accès aux garages rue Victor Hugo, des anciennes emprises des voies dites des Coquelicots et des Bleuets à la Société Immobilière du Grand Hainaut dans le cadre de la réalisation d'un lotissement de 13 lots

Le Conseil Municipal décide d'approuver la cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section AL n°s 73 en partie, 290, 291, 292, 294, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 314, 315 et des parcelles anciennement à usage de chemins piétonniers et d'accès aux garages pour une superficie de 1.250 m² à la S.I.G.H. Il autorise Monsieur le Maire à signer

l'acte de cession et tout document se rapportant à cette affaire et charge Maître Sophie De Cian-Lhermie, notaire à Denain, de la rédaction de l'acte de cession. Cette opération n'entre pas dans le champ d'application de la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificatives pour 2010 modifiant les textes applicables aux opérations immobilières en matière de TVA et de droits de mutations à titre onéreux, telle que présentée dans l'instruction 3 A-9-10 du 29 décembre 2010 (*Bulletin Officiel des Impôts n° 106 du 30 décembre 2010*) - section 1 numéro 6), en raison de la vente de terrains à un euro symbolique dans un but d'intérêt général. La vente n'est donc pas assujettie à la TVA. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°12/03/2018 – Travaux enfouissement de réseau aérien rue Victor Hugo (Ancienne assise des Peupliers) – Autorisation de signature d'une convention de travaux entre la Commune et le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie électrique et de Gaz dans l'arrondissement de Valenciennes (SIDEGAV)

Le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau basse tension rue Victor Hugo. Il valide la convention à passer avec le SIDEGAV pour le co-financement de ces travaux, les crédits sont inscrits au BP 2018 article 2315 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'effacement de réseau aérien Rue Victor Hugo (devant les terrains constituant l'ancienne emprise de la Cité des Peupliers) à passer avec le SIDEGAV afin de mettre en place l'opération et tous documents en lien avec cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°13/03/2018 – Lutte contre la précarité énergétique – Achat groupé d'énergies Electricité et Gaz – Approbation de la convention de partenariat à passer avec l'Association Pôle Synéo

Le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération du Conseil Municipal n° 08/01/2017 en date du 28 Février 2017 qui approuvait la convention de partenariat pour l'achat groupé d'énergie au profit des habitants (les services de contrôle de légalité ayant remis en cause le dispositif, faute de mise en concurrence du courtier). Il autorise la mise en place de l'opération mutualisée de lutte contre la précarité énergétique et d'achat groupé d'énergies à destination des foyers Escaudinois ; confie la mise en œuvre de ce dispositif à l'association Pôle Synéo ; autorise la promotion de l'opération visant à inciter les habitants à adhérer au dispositif et ainsi permettre, par effet de masse, à négocier au travers de la procédure de mise en concurrence un prix de vente attractif de l'électricité et gaz et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°14/03/2018 – SIDEN-SIAN – Approbation de modifications statutaires

Le Conseil Municipal décide d'approuver les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 30 Janvier 2018 et d'approuver « in extenso » les statuts modifiés du Syndicat.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°15/03/2018 – Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord – Demande de désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque – Avis du Conseil

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande de désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°16/03/2018 – Tournoi International de football des U15 des 19,20 et 21 Mai 2018 – Prise en charge des repas

Le Conseil Municipal décide de s'engager à prendre en charge les repas sur la durée du tournoi (19, 20 et 21 mai 2018) et à mettre à disposition du club le personnel de cuisine et de salle nécessaire au bon fonctionnement du service de restauration (valeur estimée à 4.800 € pour les denrées alimentaires et 2.800 € pour les frais de personnel soit au total 7.600 €) et impute la dépense sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours aux chapitres 011 et 012.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°17/03/2018 – Tournoi « Benjamines » de Basket-Ball du 8 Mai 2018 – Prise en charge des repas

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais de restauration pour un montant global estimé à 800 € (denrées alimentaires 300 € et frais de personnel 500 €) et précise que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours aux chapitres 011 et 012.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°18/03/2018 – Compte-rendu des décisions de non-exercice du droit de préemption du Maire dans le cadre de sa délégation

Le Conseil Municipal décide de prendre acte des décisions de Monsieur le Maire de renoncer à préempter un ou plusieurs immeubles.

Délibération n°19/03/2018 – Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations

Le Conseil Municipal décide de prendre note des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations.

Fait à Escaudain, le 9 Avril 2018
LE MAIRE,

Bruno SALIGOT